

Bureau du 5 mai 2003

Décision n° B-2003-1329

commune (s) : Saint Fons

objet : **Observatoire de la demande de logement social - Marché 2003-2005 - Autorisation de signature du marché**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Finances et administration

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° 2002-0594 en date du 10 juin 2002, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert à la suite d'un appel d'offres ouvert infructueux, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics pour l'observatoire de la demande de logement social - lot n° 16.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 4 avril 2003, a classé première l'offre du groupement Habitat et humanisme du Rhône-Observatoire du logement social.

Ce marché à bons de commande serait conclu pour une durée ferme de la date de sa notification au 31 décembre 2003 et pourrait être reconduit expressément deux fois une année. Il comporterait un engagement de commande minimum annuel de 10 000 € HT et maximum annuel de 30 000 € HT.

Le maximum annuel atteindrait 90 000 € TTC, soit 270 000 € TTC pour la durée totale du marché.

Le marché serait conclu pour une durée ferme de la date de sa notification au 31 décembre 2006 et serait un marché d'études à bons de commande ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu sa décision n° B-2002-0594 en date du 10 juin 2002 ;

Vu les délibérations du Conseil n° 1998-2953, n° 2001-0009, n° 2002-0594 et n° 2003-1087 en date des 7 juillet 1998, 18 mai 2001, 10 juin 2002 et 3 mars 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 4 avril 2003 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour l'observatoire de la demande de logement social -lot n° 16- ainsi que tous les actes contractuels s'y référant avec le groupement d'entreprises Habitat et humanisme du Rhône - Observatoire du logement social pour un montant minimum annuel de 10 000 € HT et maximum annuel de 30 000 € HT.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2004 et suivants - centre de gestion 6020 - compte 622 800 - fonction 653 - opération 0273.

3° - Les recettes correspondantes seront inscrites sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 2004 et suivants - centre de gestion 6020 - compte 747 180 pour la subvention de l'Etat et compte 747 400 pour les participations des communes - fonction 653 - opération 0273.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,